

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTESDCM n°32/2024

Séance Ordinaire du 09 juillet 2024

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : HAMMOUDA Jeannine

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, CRUANAS Pauline, DURAND Christophe, FONT Marie, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeannine, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, STEPPE Virginie

Absents excusés : BRUNET François, ROUSSEAU Charline

Procuration : BRUNET François à CRUANAS Pauline, ROUSSEAU Charline à PLA Michelle

Date de la convocation :

03/07/2024

OBJET : ABROGATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LA SUBVENTION ACCORDEE PAR LA COMMUNE POUR LA REFECTION DES FACADES DES BÂTIMENTS DU CENTRE ANCIENClassement issu de la
nomenclature

« ACTES »

7.5.6 Autres
subventions

Par délibération du 27 juillet 2006, le Conseil municipal accordait une aide financière pour la réfection des façades des bâtiments situés dans le vieux village

Monsieur le Maire indique que cela engendre un coût non neutre pour la collectivité et propose de mettre fin à cette aide.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de supprimer cette aide financière accordée pour la réfection des façades du vieux village à compter de ce jour.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La secrétaire de séance



Le Maire,



Alain DARIO

